

Manger ou rester libre ?

Quand le procureur piège les personnes sans-papiers

Aujourd'hui encore, à Rennes, le procureur de la République organise des contrôles d'identité réguliers aux abords des associations de solidarité, comme par exemple près des Restos du Cœur. Ces contrôles visent aussi les personnes sans papiers que l'État veut encore et toujours chasser... selon cette jolie recette :

- 1/ Mener une politique migratoire « restrictive »
- 2/ Faire en sorte de précariser et d'isoler les personnes sans-papiers
- 3/ Procéder à des arrestations lorsqu'elles se rendent aux seuls endroits où elles peuvent se procurer de la nourriture et des vêtements
- 4/ Les enfermer au Centre de rétention et organiser leur expulsion !

Ces arrestations, maintes fois contestées par les Juges des libertés et de la détention, et condamnées par les associations, continuent, ordonnées par le procureur de la République. Résultat : après plusieurs arrestations ces derniers mois à Rennes, de plus en plus de personnes sans-papiers n'osent plus se rendre dans ces associations.

Dans la peur permanente du contrôle policier,
les personnes sans-papiers doivent choisir
entre manger ou éviter l'arrestation !

NOUS APPELONS À UNE

MANIFESTATION LE JEUDI 8 JUILLET

À 13h30 DEVANT LA CITÉ JUDICIAIRE

Bd de la Tour d'Auvergne, Rennes – Arrêt de bus Cité judiciaire C5, C6, 9 et 57

**ARRÊT DES CONTRÔLES POLICIERS
RÉGULARISATION DE TOUTES
LES PERSONNES SANS-PAPIERS**

Manger ou rester libre ?

Quand le procureur piège les personnes sans-papiers

Aujourd'hui encore, à Rennes, le procureur de la République organise des contrôles d'identité réguliers aux abords des associations de solidarité, comme par exemple près des Restos du Cœur. Ces contrôles visent aussi les personnes sans papiers que l'État veut encore et toujours chasser... selon cette jolie recette :

- 1/ Mener une politique migratoire « restrictive »
- 2/ Faire en sorte de précariser et d'isoler les personnes sans-papiers
- 3/ Procéder à des arrestations lorsqu'elles se rendent aux seuls endroits où elles peuvent se procurer de la nourriture et des vêtements
- 4/ Les enfermer au Centre de rétention et organiser leur expulsion !

Ces arrestations, maintes fois contestées par les Juges des libertés et de la détention, et condamnées par les associations, continuent, ordonnées par le procureur de la République. Résultat : après plusieurs arrestations ces derniers mois à Rennes, de plus en plus de personnes sans-papiers n'osent plus se rendre dans ces associations.

Dans la peur permanente du contrôle policier,
les personnes sans-papiers doivent choisir
entre manger ou éviter l'arrestation !

NOUS APPELONS À UNE

MANIFESTATION LE JEUDI 8 JUILLET

À 13h30 DEVANT LA CITÉ JUDICIAIRE

Bd de la Tour d'Auvergne, Rennes – Arrêt de bus Cité judiciaire C5, C6, 9 et 57

**ARRÊT DES CONTRÔLES POLICIERS
RÉGULARISATION DE TOUTES
LES PERSONNES SANS-PAPIERS**